

Institut de Formation en Soins Infirmiers

Centre Hospitalier Léon Binet
B.P.212 - 77488 PROVINS CEDEX

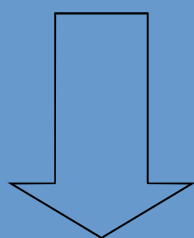
Tel : 01 64 60 40 80

Fax : 01 64 60 40 82

ifsi@ch-provins.fr

 **île de France**

INSCRIPTION
AUX
ÉPREUVES
DE SELECTION EN VUE
D' INTEGRER
LA FORMATION
INFIRMIÈRE



Constitution du dossier d'inscription

Dossier complété et accompagné
des pièces demandées,
à retourner à l' IFSI de Provins
à l'adresse ci-dessus





INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

*** île de France**

Provins, le 7 janvier 2008

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Je vous adresse le dossier d'inscription aux épreuves de sélection en vue d'intégrer la Formation Infirmière dans mon établissement, choix pour lequel je vous remercie.

Je me tiens à votre disposition pour de plus amples renseignements.

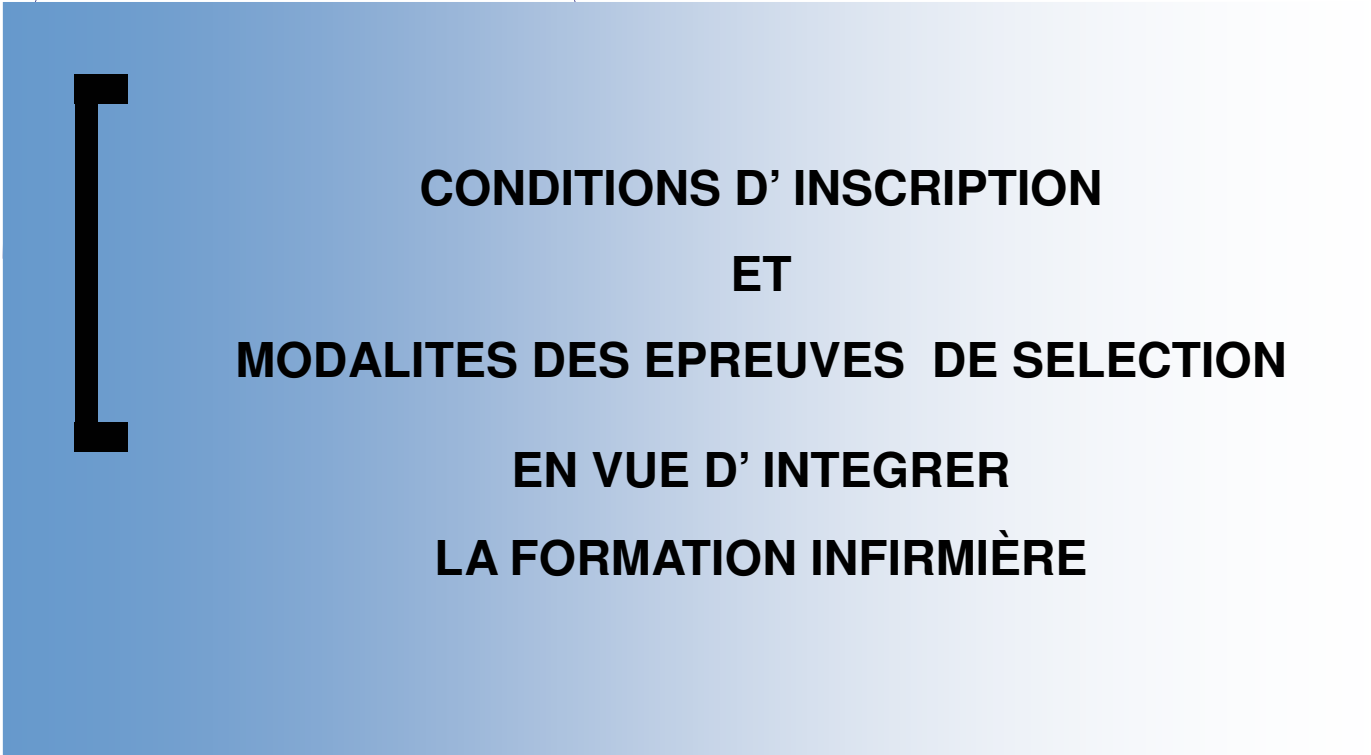
Recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La directrice,
Madame SULEYMAN

Institut de Formation en Soins Infirmiers - Centre Hospitalier Léon Binet
BP 212 – 77488 PROVINS Cedex

ifsi@ch-provins.fr – www.ch-provins.fr

Tel : 01 64 60 40 80 / Fax : 01 64 60 40 82



**CONDITIONS D' INSCRIPTION
ET
MODALITES DES EPREUVES DE SELECTION
EN VUE D' INTEGRER
LA FORMATION INFIRMIÈRE**

Conditions pour se présenter aux épreuves de sélection

- * Etre titulaire du **Baccalauréat Français** (Général, Technologique ou Professionnel)
ou **d'un titre admis en dispense**
- * Etre inscrit en **Classe de Terminale** (l'admission est alors subordonnée à l'obtention du Baccalauréat)
- * Avoir satisfait à un diplôme d'accès aux études universitaires (**DAEU**)
- * Etre titulaire du **diplôme d'Aide Soignant** ou du **diplôme professionnel d'Auxiliaire de Puéricultrice**, ou du **diplôme d'état d'Aide Médico-Psychologique** et justifier de **3 ans d'exercice professionnel** en l'une ou l'autre de ces qualités
- * Etre titulaire d'un diplôme ou d'un titre homologué au minimum niveau IV
- * Etre retenu par le **Jury de Validation des Acquis** (pour les candidats autres que les titulaires du **diplôme Professionnel d'Aide Soignant** ou du **DPAP** et du **DEAMP**) qui justifient au 1er Janvier de l'année des épreuves d'une expérience professionnelle de 3 ans pour les personnes issues du secteur sanitaire et médicosocial et de 5 ans pour les autres
- * Etre titulaire d'un diplôme infirmier obtenu hors Union Européenne

Durée 2 heures

Notée sur 20 points (dont 5 points sont réservés à l'orthographe, à la syntaxe et au respect des consignes)

Une note inférieure à 7/ 20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire



Épreuves de sélection

① Épreuves écrites d'admissibilité, au nombre de 2

1) Une épreuve de tests psychotechniques, pour évaluer les capacités suivantes :

Observation
Aptitude numérique
Aptitude verbale
Organisation
Raisonnement logique

2) Une épreuve de culture générale :

Epreuve comportant 5 questions posées à partir de 5 textes, une question par texte. Cette épreuve a pour but d'évaluer les capacités d'analyse et de jugement du candidat par rapport aux grandes questions sanitaires et sociales.

Les 2 épreuves d'admissibilité sont **écrites** et **anonymes**.

Une note inférieure à 7/ 20 à l'une de ces épreuves est éliminatoire.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir un total de points au moins égal à 20 / 40 aux 2 épreuves ;
sans note éliminatoire

② Epreuve orale d'admission

En cas d'admissibilité, le candidat se présente à **l'épreuve d'admission qui consiste en un entretien avec un jury** composé de 3 personnes : un Cadre Infirmier Enseignant, un Cadre Infirmier Soignant, une personne extérieure à l'établissement formateur, qualifiée en pédagogie et/ou en psychologie.

Cet entretien, relatif à **un thème sanitaire et social**, est destiné à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel.

Les candidats d'une même séance sont interrogés sur un thème identique.

L'épreuve notée sur 20 d'une durée de 30 minutes au maximum, consiste en un exposé suivi d'une discussion.

Chaque candidat dispose de dix minutes de préparation.

Pour être admis, les candidats doivent obtenir une note au moins égale à 10 / 20 à l'entretien.

INSCRIPTION AU CONCOURS INFIRMIER A L' IFSI DE PROVINS

Fiche à compléter et à retourner
accompagnée des pièces demandées

Nom :

Nom d'épouse :

PHOTO A COLLER

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone fixe et/ou portable :
(obligatoire)

NUMERO DE DOSSIER

7/.....

Pièces à fournir :

Photocopie du diplôme du baccalauréat

- Série :

- Année :

Ou

Attestation de scolarité de la classe de Terminale

- Série :

Ou

Diplôme de niveau IV

Ou

DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires)

Ou

JVA : année (autorisation du JVA valable 2 ans)

ou attente de résultats JVA

Ou

DPAS, DPAP ou DEAMP + joindre l'attestation de travail (3 ans d'expérience) et la photocopie du diplôme

Ou

Diplôme étranger d'infirmier hors UE

Photocopie de la Carte Nationale d'Identité, ou du passeport selon le cas

Droits d'inscription **60 euros**

Chèque à l'ordre du trésor public

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document .

A le

Signature,

CALENDRIER

RETRAIT DU DOSSIER D'INSCRIPTION

A compter du 7 janvier 2008
jusqu'au 17 mars 2008

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE

Le 16 avril 2008

RESULTATS D'ADMISSIBILITE

Le 21 mai 2008

EPREUVES ORALES D'ADMISSION : ENTRETIENS

Mai/Juin 2008

RESULTATS D'ADMISSION

Le 25 juin 2008

DATE LIMITE DE CONFIRMATION D'INSCRIPTION POUR ADMIS DU CONCOURS

Le 15 juillet 2008

RENTREE

Le 29 Septembre 2008

PORTES OUVERTES DE L'IFSI

Le Samedi 15 mars 2008 de 10h à 17h

